

Rapport du représentant de l'ARDIVE auprès du Conseil de Fondation de l'ESEDE

Durant l'année 2018, le soussigné a participé au Conseil de Fondation de l'Ecole Supérieur de l'Enfance, en tant que représentant du comité de l'ARDIVE.

Voici les éléments significatifs qui ont été traités durant cette année :

En 2018, le Conseil de Fondation s'est réuni régulièrement en plénière. En plus des ordres du jour ordinaires et du suivi de l'activité de l'école, il a été sollicité dans les dossiers et activités suivants :

1. Rapport de certification ISO 9001:2015
2. Réflexion quant aux missions spécifiques des éducatrices et éducateurs de l'enfance, dont le rôle et/ou les fonctions ne semblent pas être clairement identifiés dans les structures d'accueil. En effet, une certaine difficulté à différencier les rôles et responsabilités entre les éducateurs de l'enfance et les assistants socio-éducatifs, voire les auxiliaires, est relevée de manière significative. Le Conseil de Fondation s'engage à poursuivre une réflexion à ce sujet afin de renforcer l'attractivité des filières touchées par ce constat.
3. Réflexion et analyse sur le document en construction intitulé « Lignes directrices de la formation à l'esede »
4. Participation au Colloque Général réunissant l'ensemble des collaborateurs de l'école et le Conseil de Fondation
5. Participation à la cérémonie de remise des diplômes et du Prix IPGL
6. Suivi budgétaire et négociations auprès de la DGEP en terme de subventionnement de classes supplémentaires
7. Soutien dans le cadre d'un positionnement clair de l'esede en faveur de l'ouverture de négociations avec l'EIAP et du nouveau cadre de référence parascolaire et des directives qui vont à l'encontre des missions de l'accueil inscrites désormais dans la LAJe.

Pour le comité de l'ARDIVE, Pascal Kaempfen, membre